

## Utilisez votre marge de manœuvre financière

Nos placements d'une nuit à 12 mois

PostFinance vous propose de nombreux instruments de placement pour gérer efficacement et en toute souplesse vos liquidités à court et moyen terme: overnight, placement au jour le jour et dépôt à terme.

### Overnight

Vous souhaitez placer de l'argent dont vous aurez uniquement besoin le lendemain à un taux plus intéressant que celui proposé sur le compte? Optez pour le placement overnight à très court terme.

### Placement au jour le jour

Profitez d'un taux intéressant et de la possibilité de retirer votre argent dans les 48 heures. Vous pouvez également augmenter le montant des fonds placés ou effectuer des retraits partiels.

Les placements en instruments du marché monétaire peuvent également être souscrits en monnaie étrangère.

Montant minimal	CHF 5 millions ou contre-valeur en monnaie étrangère
Durée	1 journée
Taux d'intérêt	Communication du taux applicable sur simple demande
Inscription au débit du compte postal	Le jour de la conclusion
Impôt anticipé	35%
Commission	Aucune
Conclusion	Par téléphone au +41 58 667 07 00
Heures de négoce	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Montant minimal pour l'ouverture	CHF 1 million ou contre-valeur en monnaie étrangère
Durée	Au moins 48 heures
Délai de retrait	2 jours ouvrables
Taux d'intérêt	Communication du taux applicable sur simple demande. Le taux pouvant varier pendant la durée du placement.
Inscription au débit/ au crédit du compte postal	Le jour de valeur
Date de valeur	Conclusion de la transaction plus 2 jours ouvrables
Impôt anticipé	35%
Conclusion	Par téléphone au +41 58 667 07 00
Heures de négoce	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
E-finance	Aperçu et détail de vos placements au jour le jour

## Dépôt à terme

Cet instrument du marché monétaire est idéal pour les investisseuses et les investisseurs souhaitant placer leurs excédents de liquidités à court ou moyen terme. Vos avantages avec le dépôt à terme: vous déterminez vous-même la durée de votre placement et pouvez profiter de taux d'intérêt attrayants, fixés une fois pour toutes et demeurant constants pendant toute la durée du placement. Souscrivez votre placement à terme en toute simplicité en ligne dans e-finance ou dans la PostFinance App.

Avec PostFinance,  
à chaque durée  
son placement!

	<b>Dépôt à terme jusqu'à CHF 100 000.–</b>	<b>Dépôt à terme de CHF 100 000.– à CHF 1 million</b>	<b>Dépôt à terme de plus de CHF 1 million</b>
Montant minimal	CHF 50 000.–	CHF 100 000.– ou contre-valeur en monnaie étrangère	CHF 1 million ou contre-valeur en monnaie étrangère
Monnaies possibles	CHF	CHF et monnaies étrangères	CHF et monnaies étrangères
Durée	De 3 à 12 mois	De 3 à 12 mois	De 1 semaine à 12 mois
Conclusion	Dans e-finance ou dans la PostFinance App	Dans e-finance ou dans la PostFinance App	Dans e-finance ou dans la PostFinance App. À partir de CHF 5 millions ou de la contre-valeur dans une monnaie étrangère, par téléphone au +41 58 667 07 00
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt en vigueur est disponible sur <a href="https://postfinance.ch/interet">postfinance.ch/interet</a>		
Inscription au débit du compte postal	Le jour de valeur		
Date de valeur	Conclusion de la transaction plus 2 jours ouvrables		
Impôt anticipé	35%		
Commission	Aucune		
Heures de négoce	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00		
E-finance	Ouverture, aperçu et vue détaillée de vos dépôts à terme		

### Remarques

- Veuillez noter qu'un remboursement anticipé de votre dépôt à terme n'est pas possible.
- PostFinance se réserve le droit d'adapter les durées et les monnaies proposées à la situation actuelle du marché.
- Toutes les conversations téléphoniques avec votre personne de contact sont enregistrées.
- Les placements sur le marché monétaire évoqués dans le présent document sont des dépôts gérés comme des comptes pour lesquels le taux d'intérêt est soit fixé pour toute sa durée au moment de la souscription, soit soumis à d'éventuelles adaptations, basées uniquement sur la situation des marchés monétaires et financiers, pendant sa durée. De ce fait, ces placements sur le marché monétaire n'entrent pas dans le champ d'application de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin).